

CONSEIL MUNICIPAL DE MARQUETTE EN OSTREVANT

=====

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 AVRIL 2014
à 18 h 30

=====

L'an deux mille quatorze, le vendredi vingt cinq avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marquette en Ostrevant s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur TONDEUR Jean-Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Etaient Présents : MM TONDEUR Jean-Marie, DELFORGE Marie-Christine, MARECHAL Jean-Maurice, VALANSOMME Roger, JOCHIMSKI Yannick, POULAIN Jean-Paul, GARIN Christian, CARPENTIER Brigitte, DUBOIS Jean-Yves, DEVERT Anne-Marie, WAVRANT Marielle, SECRET Emilie (arrivée à 18 heures 40), SAUVAGE Daniel, ROBAS Chantal, RENAULT Denis.

Absents Excusés : BARANSKI Claude (procuration à M. TONDEUR Jean-Marie), SCHOLAERT Myriam (procuration à Mme WAVRANT Marielle), DUFOUR Magaly, LEGROS Agnès (procuration à M. MARECHAL Jean-Maurice).

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Cette désignation incombe au Conseil Municipal en application de l'article 2121-15. Monsieur Jean-Maurice MARECHAL a été nommé secrétaire de séance.

1/ COMPTE ADMINISTRATIF 2013 :

2/ COMPTE DE GESTION 2013 ETABLI PAR M. CASTELLANO, INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES :

3/ AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT :

4/ TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX :

5/ BUDGET PRIMITIF 2014 :

6/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

7/ INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR CHARGES DES FONCTIONS DE RECEVEURS DES COMMUNES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX :

8/ REMBOURSEMENT D'ARRHES :

9/ DESIGNATION D'UN GRAND ELECTEUR APPELE A CONSTITUER LE COLLEGE DEPARTEMENTAL POUR LA COMPETENCE « DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE » DU SIDEN-SIAN :

10/ DESIGNATION D'UN GRAND ELECTEUR APPELE A CONSTITUER LE COLLEGE D'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES POUR LA COMPETENCE « PRODUCTION PAR CAPTAGES OU POMPAGES, PROTECTION DES POINTS DE PRELEVEMENT, TRAITEMENT, TRANSPORT ET STOCKAGE D'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE » DU SIDEN-SIAN :

INFORMATIONS :

1/ COMPTE ADMINISTRATIF 2013 :

Le Compte Administratif examiné par la commission des finances le 22 Avril 2014 est soumis pour approbation au Conseil Municipal. Une synthèse ainsi que l'analyse de certains postes sont jointes pour information au présent ordre du jour.

Il se résume comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice: 899 498,51 €
Recettes de l'exercice: 1 005 318,87 €

Excédent de l'exercice : 105 820,36 €

Excédent reporté 2012 : 366 291,29 €

Excédent de fonctionnement de clôture 2013 : 472 111,65 €

INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice : 202 435,76 €
Recettes de l'exercice : 162 350,59 €

Déficit de l'exercice : 40 085,17 €

Déficit reporté 2012 : 18 574,30 €

Déficit d'investissement de clôture : 58 659,47 €

Excédent global 413 452,18 €

DECISION :

Adopté à 12 voix pour (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote + 1 pouvoir) et 3 abstentions (MM. SAUVAGE Daniel, ROBAS Chantal, RENAULT Denis).

Mademoiselle Emilie SECRET, arrivée à 18 heures 40, n'a pas pris part au vote.

2/ COMPTE DE GESTION 2013 ETABLI PAR M CASTELLANO, INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES :

Le Compte de Gestion est établi parallèlement au compte administratif par le Receveur Municipal. N'ayant aucune remarque à formuler sur son contenu, il est proposé également de l'adopter.

DECISION :

Adopté à l'unanimité.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 :

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats comptables du compte administratif comme suit :

1°) *Détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2013*

TOTAL DES CHARGES : 202 435,76 €	TOTAL DES PRODUITS : 162 350,59 €
----------------------------------	-----------------------------------

RESULTAT : - 40 085,17 €

Report Dépenses : 113 000,00 €
Résultat antérieur : - 18 574,30 €

Report recettes : 155 049,00 €

RESULTAT CUMULE : - 16 610,47 €

2°) Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice 2013

TOTAL DES DEPENSES : 899 498,51 €

TOTAL DES RECETTES : 1 005 318,87 €

RESULTAT : 105 820,36 €

3°) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013

cpte 12 Résultat N (déficit)

ou Résultat N (excédent) cpte12

cpte 12 Résultat antérieur (déficit)

ou Résultat antérieur (excédent) **cpte110 366 291,29 €**

RESULTAT A AFFECTER : 472 111,65 €

Affectation par ordre de priorité

- couverture du déficit d'exploitation ou besoin d'autofinancement par réduction des charges
 - couverture du besoin de financement **Cpte 1068** 16 610,47 €
 - autofinancement complémentaire **Cpte 1068** XXXXXXXX
 - report à nouveau : **Cpte 002** 455 501,18 €

DECISION :

Adopté à l'unanimité.

4/ TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX :

Il est proposé d'élaborer le budget 2014 sans avoir recours à l'augmentation des impôts locaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition comme suit :

Nature de la taxe	2013	Proposition 2014
Taxe d'habitation	12.80 %	12.80 %
T.F.B	11.70 %	11.70 %
T.F.N.B.	45.50 %	45.50 %

Compte tenu de l'augmentation des bases d'imposition, le produit fiscal prévisionnel augmente de 2.9 % par rapport à l'année 2013 soit une progression de 7 761 €.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

DECISION :

Adopté à l'unanimité.

5/ BUDGET PRIMITIF 2014 :

La Commission des finances propose un budget qui préserve l'excédent de trésorerie cumulé des années précédentes.

La proposition de budget s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

Fonctionnement : 1 458 164.18 €

Investissement : 834 659.65 €

DECISION :

Adopté à 15 voix pour, 2 contre (MM. SAUVAGE Daniel et RENAULT Denis) et 1 abstention (Mme ROBAS Chantal).

6/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Le projet de budget reprend un crédit de 10 000 €.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les propositions de la Commission des finances telles qu'elles suivent.

ACPG CATM	310,00 €
Club de l'Amitié	310,00 €
Harmonie « Les amis réunis »	3 500,00 €
M.T.L.C	1 300,00 €
Société de chasse	310,00 €
Société Colombophile	0 €
Patchwork	310,00 €
Scrabble	310,00 €
Gymnastique	310,00 €
La Pétanque Marquettone	310,00 €
ADIL (Information sur l'Habitat)	100,00 €
Association des Secrétares de Mairie	50,00 €
Grand Prix de Denain	150,00 €
Judo club de Marquette	500,00 €
Marquette Marche Loisirs	310,00 €
Comité des Fêtes	0 €
Dansa'2	0 €
Fondation du Patrimoine	100,00 €
Secours populaire	50,00 €
La Croix Rouge	50,00 €
Resto du Cœur	50,00 €
Secours Catholique	50,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADOPTE à 15 voix pour et 3 contre (MM. SAUVAGE Daniel, ROBAS Chantal et RENAULT Denis) les propositions.

La Commission des finances propose à l'assemblée d'adopter une subvention à :

Football « Olympique de Marquette » 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADOPTE à 14 voix pour et 3 contre (MM. SAUVAGE Daniel, ROBAS Chantal et RENAULT Denis) la proposition.

Monsieur DUBOIS Jean-Yves, membre du bureau du Football « Olympique de Marquette », ne prend pas part au vote.

La Commission des finances propose à l'assemblée d'adopter une subvention à :

Cyclo 310,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADOPTE à 14 voix pour et 3 contre (MM. SAUVAGE Daniel, ROBAS Chantal et RENAULT Denis) la proposition.

Monsieur POULAIN Jean-Paul, membre du bureau « Cyclo », ne prend pas part au vote.

La Commission des finances propose à l'assemblée d'adopter une subvention à :
Badminton Loisirs **500,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADOPTE à 14 voix pour et 3 contre (MM. SAUVAGE Daniel, ROBAS Chantal et RENAULT Denis) la proposition.

Madame WAVRANT Marielle, membre du bureau « Badminton Loisirs », ne prend pas part au vote.

La Commission des finances propose à l'assemblée d'adopter une subvention à :
Les Amis d'Oscar **0 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADOPTE à 15 voix pour et 2 contre (MM. ROBAS Chantal et RENAULT Denis) la proposition.

Monsieur SAUVAGE Daniel, membre du bureau « Les Amis d'Oscar », ne prend pas part au vote.

7/ INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR CHARGES DES FONCTIONS DE RECEVEURS DES COMMUNES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX :

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Il est demandé aux membres de l'assemblée :

- d'allouer à Monsieur Olivier CASTELLANO, Inspecteur des Finances Publiques, Receveur Municipal, une indemnité annuelle de conseil au taux maximum prévu par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pendant toute la durée de sa gestion.

- de prévoir le montant de la dépense au budget de l'exercice en cours.

DECISION :

Adopté à l'unanimité.

8/ REMBOURSEMENT D'ARRHES :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Madame Antoinette DHORDAIN qui sollicite le remboursement des arrhes d'un montant de 62,50 € qu'elle a versées pour la réservation de la salle Foyer Rural des 19, 20 et 21 avril 2014. Elle justifie cette annulation par de graves problèmes de santé.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

DECISION :

Adopté à l'unanimité.

9/DESIGNATION D'UN GRAND ELECTEUR APPELE A CONSTITUER LE COLLEGE DEPARTEMENTAL POUR LA COMPETENCE « DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE » DU SIDEN-SIAN :

Conformément aux statuts du SIDEN-SIAN, le Conseil Municipal est invité à désigner un délégué au collège départemental pour la compétence « Défense extérieure contre l'incendie ».

DECISION :

Est désigné à l'unanimité : M. TONDEUR Jean-Marie.

10/DESIGNATION D'UN GRAND ELECTEUR APPELE A CONSTITUER LE COLLEGE D'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES POUR LA COMPETENCE « PRODUCTION PAR CAPTAGES OU POMPAGES, PROTECTION DES POINTS DE PRELEVEMENT,

TRAITEMENT, TRANSPORT ET STOCKAGE D'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE » DU SIDEN-SIAN :

Conformément aux statuts du SIDEN-SIAN, le Conseil Municipal est invité à désigner un délégué au collège électoral d'arrondissement de Valenciennes pour la compétence « Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine ».

DECISION :

Est désigné à l'unanimité : M. TONDEUR Jean-Marie.

11/ COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) :

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire, ou de son adjoint délégué et de 6 commissaires pour les communes de 2 000 habitants ou moins.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Aussi, convient-il, à la suite des récentes élections municipales, de procéder à la constitution d'une CCID dans la commune.

Les 6 commissaires titulaires ainsi que les 6 commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Régional des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

En conséquence, je vous propose la présente liste de 24 contribuables sur lesquels portera le droit de nomination de Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques :

Commissaires Titulaires	Commissaires Suppléants
1- M. PLANCHON Francis	1- Mme CARON épouse TRIOUX Isabelle
2- M. POULAIN Pascal	2- M. DENIZART Jean-Pierre
3- M. LEFEBVRE Hervé	3- M. LEROUGE Michel
4- M. MERIAUX Cédric	4- M. GRIVILLERS Daniel
5- M. DE COCK Gérard	5- M. FOURMENTRAUX Thierry
6- M. DELATTRE Michel	6- M. CELISSE Thierry
7- Mme VANESSE épouse RISBOURG Dany	7- Mme ROCQUET épouse LESUR Hermine
8- M. ROLAIN Christian	8- M. RINGUET Mickaël
9- M. DEBRABANT Jean-Louis	9- M. GRIMBERT Pierre
10- M. MERESSE Eric	10- M. CACHERA Didier
11- M. BULTEZ Christophe	11- M. HEROGUEZ Fabien
12- M. BLANCHARD Michel (Féchain)	12- M. CORNET Pascal (Wasnes-au-Bac)

DECISION :

Adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS :

Bulletin Municipal « Le Marquetton » : Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le lancement d'une consultation auprès d'imprimeurs pour l'impression du bulletin municipal « le Marquetton ».

Site internet de la Mairie : Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le lancement d'une consultation pour la création du site internet de la mairie.

La séance est levée à 20 heures 15.

Les Conseillers,

Le Maire,